



PLAN DE RELANCE POUR LE RECYCLAGE

Le volet plastiques et centres de tri



Présentation Rudologia, 1^{er} décembre 2015



Une faible performance de tri pour les emballages plastique

- **Seulement 23%** des emballages en plastique sont recyclés en France (235 KT)
- Les consignes de tri ne portent que **sur une partie des emballages ménagers** en plastique : les bouteilles et flacons (40% du gisement)
- L'expérimentation lancée par Eco-Emballages en 2011 pour **l'extension des consignes de tri à tous les emballages plastiques** a permis de définir les objectifs à atteindre pour **l'optimisation du dispositif de collecte, de tri et de recyclage du gisement plastique.**

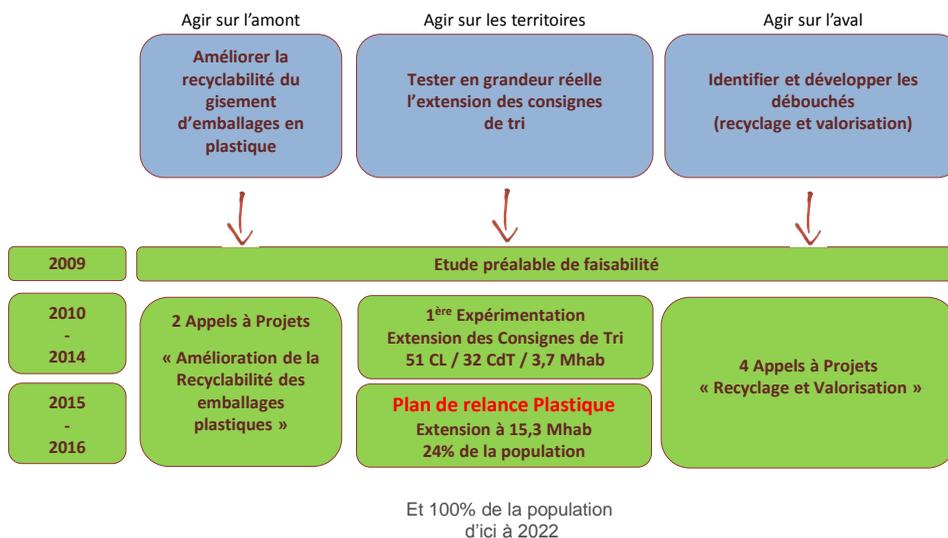


Photo : © Pierre-Anaïs





Le projet « plastique » d'Eco-Emballages



Un projet sur le long terme

Le projet plastique d'Eco-Emballages, projet industriel national auquel toutes les collectivités locales participeront, est prévu dans la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte d'ici à 2022.



Volet Plastique et centres de tri du Plan de Relance

- Doubler le taux de recyclage
- Moderniser et transformer le dispositif de tri pour baisser les coûts unitaires et maîtriser le coût global
- Valoriser l'ensemble des emballages en plastique

Une première phase de ce projet est en cours avec les collectivités et les centres de tri aptes à mettre en œuvre cette extension dès 2016 (sélectionnés par appel à candidatures en 2015)





Un projet qui s'appuie sur les conclusions de l'expérimentation 2011-2013

- 15% des centres de tri sont susceptibles de pouvoir trier les nouveaux flux de plastique dans un délai court, moyennant dans tous les cas des adaptations.
- L'extension des consignes de tri est un moment privilégié pour optimiser l'organisation d'ensemble du service de collecte
- L'industrie du recyclage va elle aussi devoir réaliser des développements et créer des capacités supplémentaires
- Les efforts des entreprises pour améliorer la recyclabilité du gisement doivent se poursuivre
- Les résultats de l'expérimentation ont permis de définir les prérequis et les délais nécessaires à la réussite d'un élargissement des consignes.



Un schéma de tri pour tous les territoires

Exemple de situation géographique	Population	Dispositif de Tri	Flux de plastiques triés
Zones les plus densément peuplées	environ 42 millions d'habitants	Centres de tri de 1,3 Mhab en moyenne	Tri complet en 4 flux (ou plus): <ul style="list-style-type: none"> • PET clair • PET coloré • PP, PE, PS • Films
Zones intermédiaires	environ 23 millions d'habitants	Centres de tri de 600 000 habitants	-----
Zones les moins densément peuplées	environ 4 millions d'habitants	Centres de tri de 200 000 habitants	Tri simplifié en 2 flux: <ul style="list-style-type: none"> • Plastiques rigides • Films & souples

Développement d'une nouvelle activité de surtri qui pourrait concerner 25 à 40% de la population





Fin 2016, 1/4 de la population française pourra trier tous ses emballages plastiques

Rappel des candidatures reçues :

- 242 collectivités, soit 15,7 millions d'habitants
- 58 centres de tri concernés
- 20 dossiers de candidats pour la création de nouveaux centres de tri/surtri (démonstrateurs)

Résultats :

- 160 collectivités retenues, soit 11,6 M d'habitants en consignes élargies (s'ajoutant aux 3,7M de la phase précédente)
- 37 centres de tri sélectionnés
- 28 projets de modernisation financés (aides à l'investissement)
- 13 études de création de nouveaux centres de tri/surtri (démonstrateurs)

Budget:

- 45 M€ d'ici fin 2016



Population en consignes élargies fin 2016 (en % de la population totale du département)

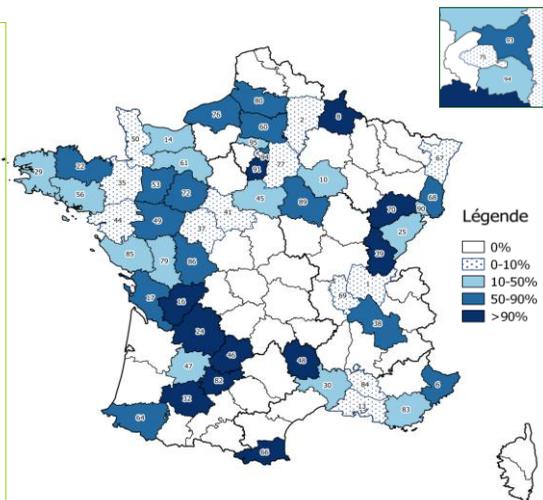
Les dossiers retenus concernent au total **une quarantaine de départements** dont 11 passeront à 100% en consignes élargies

La sélection reflète la **diversité du territoire national** :

- à la fois des **territoires plutôt ruraux** (Lozère, Ardennes, Jura, ...),
- des **grandes agglomérations** (Le Havre, Rouen, région parisienne, ...)
- des **régions touristiques** (Cannes, ...)
- des **villes de taille intermédiaire** (Poitiers, Le Mans, Pau, Angers, Mulhouse, Nîmes, Lorient, ...)

La sélection a retenu les candidatures **aptes à mettre en œuvre l'extension des consignes dès 2016, dans un délai court.**

Les régions concernées sont aussi **celles qui ont avancé dans la rationalisation du réseau de centres de tri.**



Conclusion



Il faut changer la donne

▪ Aujourd'hui

- Des performances qui stagnent
- Des dispositifs de collecte complexes et onéreux
- Des centres de tri peu évolutifs

▪ Demain, le tri de tous les emballages plastiques et 75% de recyclage

- Des volumes supplémentaires à accueillir (graphique)
- Des flux complexes à trier, et un changement de mix matériau
- L'accès et la relation au dispositif doivent être facilités

▪ Un coût de revient à stabiliser

- Pour les collectivités et les contribuables
- Pour les contributeurs qui financent la REP

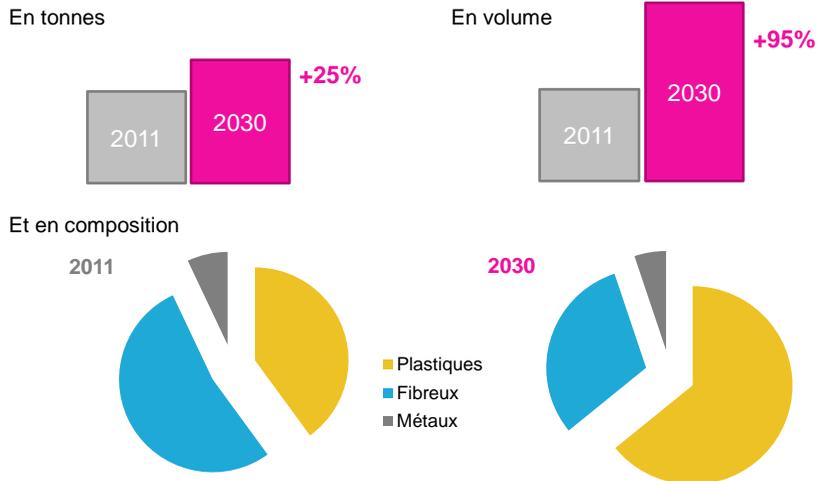
Vers une collecte sélective moderne, visible, partagée, connectée

*Collecte sélective en 3 flux : Emballages non fibreux (métaux/plastiques)
 Fibreux (papiers et cartons)
 Verre*



L'extension des consignes : une opportunité d'adaptation de l'ensemble du dispositif

Un gisement d'emballages et papiers collectés en forte évolution



Source : ADEME, Etude prospective, 2014

Le tri en trois flux accroît la qualité du recyclage

> Le tri à la source rend plus sensible aux consignes de tri

- Des **taux d'indésirables** moins élevés en tri flux qu'en mélange, pour des quantités triées équivalentes
- In fine, un **meilleur taux de captage** en centre de tri



> La séparation à la source permet de simplifier l'étape de tri

- A plus forte raison avec l'extension des consignes de tri des plastiques, un flux de non fibreux sera plus aisé à trier qu'un flux d'emballages + journaux et cartons

> In fine un coût de tri qui peut être réduit *

- Des coûts de pré-collecte et collecte très semblables
- Mais jusqu'à 20% d'écart sur les coûts de tri (gain sur le tri des papiers et carton)
- Dans cet esprit, **le schéma le moins onéreux est fibreux / non fibreux ***

> Enfin, le tri-flux Verre / fibreux / non fibreux est le plus répandu en Europe

* Source : Synthèse de l'étude prospective sur la collecte et le tri des déchets d'emballages et de papier, ADEME, mai 2014

L'apport volontaire : une gamme de solutions

> « Des dispositifs de collecte sélective partagés, présents en permanence sur l'espace public, à proximité des consommateurs et adaptés aux contraintes urbanistiques. »

